Le Congrès est d'avis que les États-Unis devraient conclure un accord commercial avec le Canada en vue de garantir la stabilité continuelle de l'économie des États-Unis et du Canada. En vue d'instaurer une telle stabilité économique, le président peut entamer des négociations en vue de conclure un accord commercial avec le Canada pour créer une zone de libre-échange regroupant ces deux pays.

Nous avons quelle est la position du Congrès américain en ce qui concerne une zone de libre-échange avec le Canada. Ce que nous ne savons pas, c'est quelle est la position de notre gouvernement à cet égard. C'est pourquoi nous avons lancé ce débat aujourd'hui, dans l'espoir d'entendre le gouvernement nous parler de ses politiques et nous faire part de la position qu'il entend prendre à Genève. Il est étrange que des négociations privées se poursuivent à Genève et que les Américains aient donné le pouvoir à leurs négociateurs de conclure un accord de libre-échange avec le Canada alors que le gouvernement Trudeau n'a pas donné la moindre indication de l'attitude qu'il compte adopter à l'égard de cette très importante question.

La notion de libre-échange n'est pas nouvelle au Canada et dernièrement, le Conseil économique du Canada, dans un rapport intitulé «Au-delà des frontières», préconisait la signature d'un tel accord. Je suppose que la plupart des députés l'ont lu. Ce rapport a été publié il y a plus d'un an, et pourtant, ceux qui sont directement visés par cette question doivent attendre sans intervenir tandis que le gouvernement hésite, reste assis en silence, sans doute à la recherche d'une politique de libre-échange et en se demandant quelle politique commerciale le Canada devrait suivre. La question du libre-échange est trop importante pour rester aux mains d'un seul parti ou même d'un seul gouvernement. Une décision de ce genre a une portée bien trop grande. Ce qu'il faut, en fait, c'est tenir des discussions permanentes entre la population et ceux qui négocient en son nom.

Voyons quelle est l'attitude des États-Unis à l'égard du commerce international et en quoi elle diffère de la nôtre. Je le répète, aux États-Unis, le président est autorisé à entamer des négociations commerciales non seulement dans le cadre des négociations du GATT, mais en vue d'établir une zone de libre-échange avec le Canada. Dans ce contexte, cependant, nous voyons que le Congrès ordonne au président de nommer un comité consultatif pour s'occuper des négociations commerciales. C'est obligatoire, monsieur l'Orateur. Ce comité doit comprendre des représentants du gouvernement, des syndicats, de l'industrie, de l'agriculture, des petites entreprises, des industries tertiaires, des détaillants, consommateurs et du public en général.

• (1520)

Qu'avons-nous au Canada de semblable à ce comité consultatif pour mener le genre de négociations que notre gouvernement a entamées à Genève? Nous avons Donald MacDonald à Ottawa, Rodney Grey à Genève, et une bande silencieuse de sept. Ces messieurs peuvent être les meilleurs négociateurs du monde, mais ils ne devraient certes pas travailler dans un isolement aussi glorieux. Cela me fait penser à un avocat qui accepte une cause et refuse de voir son client. Croyant tout savoir, il veut travailler à la cause seul, à sa façon, sans se

Politique commerciale du Canada

soucier le moins du monde que ce qu'il négocie pourrait ne pas convenir à son client. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas soufflé mot de notre position à Genève. Il conclut des ententes, nous le savons, mais il en parle peu avec les intéressés directs, les agriculteurs, les mineurs, les exploitants forestiers, les fabricants et les consommateurs. Il est vraiment étrange que nous apprenions, non pas de notre propre gouvernement, mais des Américains, qu'on discute une proposition de libre-échange en ce moment à Genève.

Les négociations commerciales américaines ont commencé par l'adoption par le Congrès de la loi sur le commerce que j'ai mentionnée. Comme je l'ai dit, cette loi établit leur position en matière de commerce et autorise les négociations. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que quand le président des États-Unis entame de telles négociations au nom de son pays, il doit consulter les comités du Sénat et de la Chambre des représentants avant de conclure une entente commerciale visant à affaiblir ou à supprimer un obstacle au commerce international.

Monsieur l'Orateur, entendons-nous le ministre des Finances, le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre de l'Industrie et du Commerce proposer le renvoi de ces questions à nos comités permanents, afin que nous puissions revoir la politique commerciale de notre pays ou, par exemple, la situation monétaire internationale actuelle? Bien sûr que non. Par contre, les Américains exigent par une loi que des audiences publiques soient tenues et aussi que le président établisse le comité consultatif que j'ai mentionné et qui se compose de représentants de tous les secteurs de l'économie.

Il n'y a rien de semblable au Canada, mais des millions d'emplois canadiens, les prix canadiens et l'avenir de notre économie peuvent être modifiés par un simple décret du conseil adopté aux termes de l'article 10 de la loi sur le Tarif des douanes. Le Parlement l'apprend quand on le place devant le fait accompli, sans discussion possible et sans consultation préalable. Lorsque j'ai discuté de cette question avec un homme d'affaires, il m'a dit: C'est terrible de savoir que je risque d'être ruiné par un accord conclu à Genève, non seulement sans avoir la chance d'exprimer mon opinion, mais sans même en être informé avant la signature de l'entente.

Une voix: Êtes-vous pour ou contre?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, voilà la question. Nous, députés, ne sommes pas suffisamment informés pour savoir si nous sommes pour ou contre ce que fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Vous auriez alors intérêt à vous adresser à une autre agence de détectives.

M. Stevens: Il est temps que certains ministériels silencieux de l'arrière-ban s'inquiètent de voir monter le taux de chômage, comme ce fut le cas ce mois-ci. Il est temps que les silencieux qui souhaiteraient se prononcer, mais qui ne le peuvent pas, le fassent lorsqu'ils croient passer inaperçus. Il est temps qu'ils s'animent et se rendent compte que ces jeunes prodiges assis au premier rang ont perdu tout leur éclat. En fait, ils sont tout à fait incapables de diriger le pays.